



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dechets menagers

Question écrite n° 50731

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur l'incidence environnementale des piles usagées salines, alcalines ou au lithium en raison des quantités de métaux lourds et d'électrolyte qu'elles contiennent. Il souhaiterait que soit précisée l'état d'avancement du décret qui doit traduire en droit français la directive 91/157/CEE du 18 mars 1991 relative aux piles et accumulateurs contenant certaines matières dangereuses. Il aimerait connaître les mesures qui seront prises en faveur de la valorisation de ces piles de façon à limiter l'impact environnemental lié à leur élimination actuelle par les voies traditionnelles de traitement des déchets (mise en décharge, incinération, compostage).

Données clés

Auteur : [M. Rodet Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50731

Rubrique : Ordures et déchets

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1994